DELIBERATION N° 01 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2022
Rapporteur : M. LAMY

Conformément aux articles L. 1612-2 et L. 1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif peut avoir lieu jusqu'au 15 avril de l'année d'exécution (ou le 30 avril en cas de renouvellement du Conseil Municipal).

Par ailleurs, conformément à l'article L. 2312-3 du même code, le vote du budget pour les communes de moins de 10 000 habitants se fait par nature.

Il convient de souligner que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu durant la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2022 (délibération n°1) sur la base d'un rapport communiqué avec la convocation.

La lecture du Budget Primitif 2022 fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	**Recettes**
Fonctionnement		
Réelles	5 432 774,93 €	6 073 674,93 €
Ordres	752 400,00 €	111 500,00 €
Total fonctionnement	**6 185 174,93 €**	**6 185 174,93 €**
Investissement		
Réelles	1 050 900,00 €	410 000,00 €
Ordres	211 500,00 €	852 400,00 €
Total investissement	**1 262 400,00 €**	**1 262 400,00 €**
Budget Total		
Total global réel	6 483 674,93 €	6 483 674,93 €
Total global ordres	963 900,00 €	963 900,00 €
Total global	**7 447 574,93 €**	**7 447 574,93 €**

Le Budget Primitif 2022 est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 24 mars 2022.

Intervention de Madame LOMBARD (Groupe Pour Ludres, Résolument) :
Ce Budget Primitif est l'occasion de présenter les programmes d'équipements pour l'année en cours. A ce propos nous souhaiterions vous poser quelques questions.
Tout d'abord concernant la création d'un studio d'enregistrement au Centre Culturel Charcot, pourriez-vous nous préciser quel investissement global cela représente et s'il est possible d'espérer obtenir des subventions ?
Ensuite, et même si ce sujet ne figure pas dans la liste des opérations d'équipements de cette année, nous nous interrogeons sur le projet de rénovation de l'aire de jeux des 3-5 ans du Plateau des Loisirs. Il était inscrit pour un montant de 80 000 euros dans le Budget Primitif 2021 et une note de M. Lamy précisait même qu'il s'imposait pour des "raisons de sécurité", ce qui paraît indéniable vu l'état dégradé de ces jeux. Comment s'explique le retard pris par cette opération ?
Enfin, mais peut-être cette question est-elle encore prématurée, l'avenir de l'ancien Centre Brassens commence-t-il à se dessiner ? Comme nous l'avons déjà dit dans notre tribune du dernier Ludres Mag, le choix de la construction d'un immeuble s'inscrivant dans le cadre d'un parcours générationnel nous paraîtrait pertinent.

Je conclurai cette intervention en précisant que cette année encore nous nous abstiendrons, sans que cette décision doive être interprétée comme un acte de défiance vis-à-vis de votre gestion de notre commune et de ses finances. Nous ferons de même pour le Budget Primitif de l'Ecole de Musique.
Je vous remercie de votre attention.

Réponse de Monsieur LAMY :
Concernant la création du studio d'enregistrement, la ville participe à hauteur de 8 500 € pour le cloisonnement et l'école de musique à hauteur de 4 500 € (matériel). Ces sommes ont été prévues aux différents budgets.
Pour l'aire de jeux du Plateau des Loisirs, nous sommes en report. La consultation a été lancée. Nous avons réceptionné trois offres. L'analyse est en cours.

Réponse de Monsieur le Maire :
Mme LOMBARD, je voudrais vous remercier pour les questions posées. Je ne considère pas votre abstention comme un acte de défiance. Je connais votre façon de travailler avec nous et je le comprends tout à fait.
Le budget 2022 montre les difficultés futures si nous ne prenons pas dès maintenant les bonnes décisions. Dans le passé, jusqu'en 2013, nous avions 865 000 € de DGF. Nous avons cette année 66 823 € sur la partie DGF de base. Chaque année constatée, nous avons perdu 800 000 € par rapport à 2013.
De plus, nous arrivons à dégager entre 650 et 700 000 € d'excédent ce qui nous permet notamment de payer 370 000 € de capital (dette). Grâce à une bonne gestion du budget, nous avons encore la possibilité de réaliser des travaux pour 400 000 €.
Sans la perte de DGF, nous aurions un budget plus simple à gérer avec une plus grande marge de manœuvre pour les investissements.
Ce budget prend également en compte l'augmentation des fluides mais est-ce que le montant prévu suffira, je n'en suis pas certain.
La création du studio d'enregistrement va permettre la mise en place de nouveaux projets. Le coût total est d'environ 13 000 €. Nous ferons des demandes de subventions mais nous sommes une commune peu aidée du fait de la zone industrielle et de ses ressources. Nous espérons également que la mise en place du Pacte Financier et Fiscal de la Métropole du Grand Nancy ne va pas diminuer celles-ci.
Concernant l'avenir du Centre Brassens, je rappelle qu'il n'y a plus aucune activité depuis décembre 2021. Les réflexions sont en cours. Bien évidemment, c'est un parcours générationnel qui sera réalisé. Un bâtiment de 2 étages avec des appartements de tailles diverses (F2, F3 ou F4) permettant aux personnes plus âgées qui ne veulent plus conserver leur habitation de ne pas quitter Ludres.
Concernant le budget d'une façon générale, chaque point est étudié attentivement. Nous aurons une augmentation de la masse salariale. En effet, les traitements des agents de catégorie C ont été revalorisés et le point d'indice devrait augmenter en juillet. Ce sont des charges récurrentes.
Pour finir, les indemnités versées aux élus du conseil municipal sont identiques et non prises à 100 %. Elles sont données au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués. La somme n'a pas varié depuis 8 ans.
Nous avons une gestion très sérieuse des deniers publics.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité : 24 voix pour et 3 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument)

- d'approuver le Budget Primitif 2022 arrêté aux chiffres ci-dessus.